



Ex Aedibus S. Officii, die 11 janvier 1951

SUPREMA SACRA CONGREGATIO
SANCTI OFFICII

Protoc. Num. (50/1947
(in responsione finalis mensis huius numeri)

Excellence Rév.me,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que sa lettre du 13 novembre dernier et la copie du Rapport sur l'activité apostolique des prêtres travaillant en usine me sont bien parvenues et je Vous en remercie.

On ne peut que se réjouir de la fidélité de vos prêtres à leur vocation, des moyens mis à leur disposition pour entretenir leur esprit sacerdotal, des fruits de leur apostolat.

Nous partageons cependant pleinement les inquiétudes de S.E. le Card. Gerlier, dont Vous parlez: elles paraissent même encore plus justifiées dans d'autres milieux.

Des renseignements dignes de foi confirment la difficulté très réelle pour les prêtres ouvriers de consacrer à la prière le temps nécessaire pour entretenir leur esprit surnaturel.

A Son Excellence Rév.me
Monseigneur A. ANCEL
Evêque titulaire de Mirina
Auxiliaire de

LYON

L'impossibilité de maintenir et d'accroître, par des lectures adaptées, leur acquit doctrinal, augmente le danger déjà très réel, de céder peu à peu à une mentalité bien différente de celle de l'Eglise. Devant les fruits encore si restreints de cette forme d'apostolat, on se demande avec angoisse si des prêtres animés d'un tel esprit de sacrifice ne réaliseraient pas, même pour la classe ouvrière, un bien beaucoup plus considérable en rentrant dans le ministère ordinaire des quartiers populaires et des banlieues de grandes villes. N'est pas ce qu'ont fait et font encore des prêtres qui se consacrent entièrement au ministère auprès des ouvriers et des milieux les plus éloignés de nous?

Il semble bien avéré que, dans d'autres diocèses du moins, des prêtres ouvriers manifestent pratiquement et parfois ouvertement une déplorable liberté vis-à-vis des prescriptions disciplinaires ou liturgiques d'une réelle gravité.

Enfin on ne peut nier - semble-t-il - que dans d'autres diocèses, plusieurs prêtres ouvriers n'aient pas été à l'abri de fautes assez graves et même de tristes défections.

Dieu veuille que nous soyons mal renseignés à ce sujet.

Vous comprendrez dès lors, Excellence, que le Saint-Siège suive avec une certaine inquiétude les développements de ce genre d'apostolat et qu'il tende beaucoup plus à le restreindre qu'à lui donner une approbation même pratique.

Il compte évidemment sur l'expérience et la prudence des Ordinaires locaux pour assurer aux prêtres déjà engagés dans cette forme d'apostolat tout l'aide spirituelle possible, tout en restreignant cet apostolat aux nécessités les plus évidentes du salut des âmes.

Veillez agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.

A. Ottaviani



I.2. Photo équipe de Gerland, 1954

Da sinistra: Jean Guillaume, Alfred Ancel, Jean -François Girette, Riccardo Povoli

La République (Lyon), le 20 octobre 1954

Mgr ANCEL, évêque auxiliaire de Lyon, devient cordonnier à Gerland

Le bruit qui couvait depuis plusieurs semaines à Lyon vient d'être confirmé officiellement par l'archevêché : Mgr Ancel, évêque auxiliaire de Lyon, tout spécialement chargé des questions ouvrières et qui, à ce titre, est l'auteur d'ouvrages sur le communisme vient de se faire artisan à Gerland, cordonnier dit-on.

Il a avec lui, dans la même communauté, deux prêtres travaillant trois heures par jour en usine et deux frères travaillant à temps complet.

La décision de l'archevêché de faire cette expérience qui se veut ouvrière a été prise conformément aux impératifs du Vatican qui condamna l'expérience des prêtres ouvriers trop enclins, à son gré, à lutter avec leurs camarades de travail, contre le patronat. Cette condamnation qui causa un certain remous à l'époque dans l'Eglise de France, touchée dans sa tendance à l'indépendance, s'accompagna de sanctions contre certains supérieurs dominicains dont celui de Lyon. Les prêtres-ouvriers, dans leur majorité, s'élèvent contre le diktat du Vatican et leur sort n'est pas encore réglé.

On se souvient qu'il y a quelques semaines on annonçait que le père Morel de Lyon, avait été nommé à la tête de la « Mission de France » chargée de former des prêtres de choc pour évangéliser les ouvriers. Car il est évident, aux yeux de l'église, que ce sont les ouvriers qui ont besoin d'être moralisés et non certains patrons aux profits scandaleux et à la vie dissolue.

COMMUNISTE DE LYON...

Parti Communiste Français. — Section de Gerland : prière aux secrétaires et trésoriers de cellule, de passer au siège rue de Gerland, pour régler « Huma-Dimanche », retirer billets de la fête fédérale d'hiver. est rappelé aux sympathisants qu chaque soir une permanence est tenue de 18 h. 30 à 19 h. 30.

Chômeurs. — Permanence aujourd'hui Bourse du Travail, salle S, de 16 h. 30 à 18 heures. Cotisation renseignements, inscriptions pour



I.4. "France soir", 9 octobre 1956

LA FIN DE L'EXPERIENCE DES "PRETRES AU TRAVAIL"

Lettre de Son Eminence le Cardinal Pizzardo
au Cardinal Feltrin
3 Juillet 1959

Le rapport que Votre Eminence Révérendissime m'a fait remettre sur l'apostolat ouvrier en France, et en particulier sur les "prêtres au travail", a fait l'objet d'une étude attentive de la part du Saint-Office.

Ce suprême Sacré Dicastère avait déjà appris avec satisfaction la constitution par l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, en mars 1957, sous la présidence de Votre Eminence, de la Mission ouvrière chargée de "coordonner tous les efforts apostoliques orientés vers le monde ouvrier, et en particulier l'action des laïcs militants de la J.O.C. et de l'A.C.O." Il se réjouit maintenant de savoir que dix-neuf secteurs missionnaires ont déjà été établis dans quatorze diocèses, sous la direction effective d'un délégué de l'ordinaire.

Mais la note remise par Votre Eminence demande que des prêtres, choisis par leur évêque, bien préparés, soutenus par une vie sacerdotale authentique et unis au clergé paroissial, puissent travailler en usine à plein temps et non plus seulement trois heures par jour.

°
° °

Après avoir pris l'avis de tous les consultants, les Eminentissimes Pères de cette suprême Sacrée Congrégation ont examiné attentivement l'importante et délicate question des "prêtres au travail". Voici les conclusions auxquelles ils sont parvenus dans leurs assemblées plénières des 10 et 24 juin 1959 :

La nécessité d'un apostolat ouvrier intense et efficace.

1. Le Saint-Siège partage la conviction des évêques de France au sujet de la nécessité d'un apostolat intense et efficace dans les milieux ouvriers pour les ramener à la foi et à la pratique de la vie chrétienne, dont ils se sont malheureusement éloignés.

Il félicite les évêques français de leur zèle pastoral et des grands efforts qu'ils ont faits et font encore pour résoudre le grave problème de l'évangélisation des milieux ouvriers.

Il est convaincu qu'avec la grâce de Dieu les prêtres qui se dévouent à cet apostolat sauront réveiller dans le fond de l'âme des ouvriers français une aspiration chrétienne enracinée par la longue tradition catholique de leur pays. D'ailleurs, il est bien difficile de considérer comme totalement déchristianisées des masses d'hommes dont un très grand nombre encore ont reçu le caractère sacré et indélébile du baptême.

Il n'est ni indispensable ni conforme à la conception traditionnelle du sacerdoce que des prêtres se fassent ouvriers.

2. Le Saint-Siège estime que pour évangéliser les milieux ouvriers, il n'est pas indispensable d'envoyer des prêtres comme ouvriers dans les milieux de travail et qu'il n'est pas possible de sacrifier la conception traditionnelle du sacerdoce à ce but, auquel pourtant l'Eglise tient comme à l'une de ses missions les plus chères.

En effet, c'est essentiellement pour exercer des fonctions sacrées que le prêtre est ordonné : offrir à Dieu le saint sacrifice de la messe et la prière publique de l'Eglise, distribuer aux fidèles les sacrements et la parole de Dieu. Toutes les autres activités du prêtre doivent être ordonnées en quelque manière à ces fonctions ou en découler comme des conséquences pratiques, et tout ce qui est incompatible avec elles doit être exclu de la vie du prêtre.

Il est bien vrai que le prêtre, comme les apôtres, est un témoin (cf. Act., I, 8), mais c'est pour attester de la résurrection du Christ (cf. Act., I, 22), et donc de sa mission divine et rédemptrice. Or, c'est avant tout par la parole qu'il doit témoigner, et non par le travail manuel accompli parmi les ouvriers comme s'il était l'un d'entre eux.

Le travail en usine est incompatible avec la vie sacerdotale.

3. En outre, le Saint-Siège estime que le travail en usine ou en chantier est incompatible avec la vie et les obligations sacerdotales.

En effet, les jours de travail, il serait presque impossible au prêtre de remplir tous les devoirs de prière que l'Eglise exige de lui chaque jour : célébration de la sainte messe, récitation intégrale du bréviaire, oraison mentale, visite au Saint-Sacrement et chapelet.

Et même si certains y arrivaient, il n'en resterait pas moins qu'ils consacrerait au travail manuel un temps qui devrait être employé au ministère sacerdotal ou à l'étude sacrée (cf. can. 129) : les apôtres n'ont-ils pas précisément institué le diaconat pour se libérer des tâches temporelles et pour vaquer à la prière et à la prédication (cf. Act., VI, 2, 4) ?

D'autre part, le travail en usine ou même dans des entreprises moins importantes expose peu à peu le prêtre à subir l'influence du milieu. Le "prêtre au travail" ne se trouve pas seulement plongé dans une ambiance matérialisée, néfaste pour sa vie spirituelle et souvent même dangereuse pour sa chasteté, il est aussi amené comme malgré lui à penser comme ses camarades de travail dans le domaine syndical et social et à prendre part à leurs revendications : redoutable engrenage qui le mène rapidement à participer à la lutte des classes. Or, cela est inadmissible pour un prêtre.

La tâche du laïc chrétien.

Telles sont les raisons qui ont déterminé les éminentissimes cardinaux du Saint-Office à décider la cessation du travail des prêtres comme ouvriers ou employés dans les usines et dans les autres entreprises, ou comme marins sur les bateaux de pêche ou de transport, et la substitution des "prêtres au travail" par des groupes de prêtres et de laïcs spécialement consacrés à l'apostolat en milieux ouvriers.

Dans l'audience du 11 juin 1959, le Saint-Père a daigné approuver ces décisions, et, lorsqu'il reçut Votre Eminence le même jour, il lui fit part de sa pensée à ce sujet. Après avoir lu le rapport que lui a remis Votre Eminence, Sa Sainteté a jugé devoir confirmer les décrets du Saint-Office des 10 et 24 juin.

Il appartient maintenant aux évêques de France de préparer les différentes formes que l'apostolat pourra prendre dans les milieux ouvriers.

A la suite du Pape Pie XI, ils n'ont pas cessé de rappeler aux ouvriers chrétiens leur "très noble mission" : "Sous la conduite de leurs évêques et de leurs prêtres, ce sont eux qui doivent ramener à l'Eglise et à Dieu les multitudes immenses de leurs frères de travail qui, exaspérés de n'avoir pas été compris ni traités avec le respect auquel ils avaient droit, se sont éloignés de Dieu" (Encyclique Divini Redemptoris).

Depuis deux ans, sous l'impulsion des cardinaux et archevêques de France, la Mission ouvrière a réussi à coordonner cet apostolat laïc avec le ministère des prêtres de paroisse et des aumôniers d'Action catholique.

La formule des Instituts séculiers.

Le Saint-Siège demande aux évêques de France d'envisager si le moment n'est pas maintenant venu d'ajouter à ces excellentes initiatives la création d'un ou de plusieurs instituts séculiers composés de membres prêtres et de membres laïcs.

Ces derniers pourront travailler dans les usines sans autre limite de temps que celles qu'exigent la vie spirituelle et leur santé : membres d'une institution d'Eglise, ils porteront un témoignage particulièrement qualifié.

Dans cette nouvelle forme de Mission ouvrière, les prêtres auront un rôle important et efficace. A leurs confrères laïcs ils donneront une instruction religieuse et une formation spirituelle profonde et adaptées à leur état de vie et à leur condition ouvrière. Ils leur feront connaître toujours mieux la doctrine sociale de l'Eglise, en particulier sur les problèmes du travail. Ils les guideront dans leur action quotidienne auprès de leurs compagnons de travail, les conseilleront dans leurs problèmes et les soutiendront dans leurs difficultés.

Grâce au contact réalisé par ces membres laïcs de l'institut séculier, ils pourront commencer à exercer le ministère sacerdotal auprès des ouvriers, en dehors de l'usine, et auprès des familles et des enfants. Leur connaissance, approfondie et entretenue par l'étude, de la doctrine sociale de l'Eglise, leur permettra de conseiller les ouvriers en matière syndicale et en tant d'autres questions d'ordre temporel, sur lesquelles ils leur donneront la vraie solution chrétienne. Enfin et surtout, dans le climat de confiance réalisé par ces contacts, ils pourront peu à peu ouvrir ces âmes à la vérité surnaturelle et les amener à la pratique de la vie chrétienne.

Le Saint-Siège demande à Votre Eminence de bien vouloir étudier cette nouvelle forme d'apostolat, qui semble répondre aux exigences particulières de l'évangélisation des masses ouvrières : l'institut séculier, tel que l'a conçu le Pape Pie XII dans sa Constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia*, n'est-il pas parfaitement adapté, dans sa nature comme dans ses méthodes, aux besoins de l'apostolat ouvrier ?

•
••

Il va sans dire que la substitution des "prêtres au travail" par de nouvelles institutions devra s'accomplir graduellement, avec toute la prudence nécessaire, afin d'éviter tout changement improvisé et généralisé, ou de dangereuses perturbations dans l'apostolat auprès des ouvriers. Les ordinaires sauront certainement saisir toutes les occasions opportunes pour les retirer du travail en les affectant à d'autres ministères auprès des ouvriers.

Quant aux prêtres qui travaillent en mer, ils ne devront pas signer de nouveaux engagements, et dès leur retour à terre, ils rompent ceux qu'ils avaient pris.

Je prie Votre Eminence de se mettre en relation avec Son Eminence le Cardinal Liénart, à qui j'envoie une copie de cette lettre en sa qualité de président de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, et je demande à Votre Eminence, comme président de la Mission ouvrière, de bien vouloir communiquer ces décisions aux archevêques et évêques, ainsi qu'aux supérieurs religieux qui ont des "prêtres au travail" de leur diocèse ou de leur institut.

•
••

Le Saint-Siège sait qu'il impose aux "prêtres au travail" un réel sacrifice en leur demandant de renoncer à leur activité ouvrière. Mais il sait aussi qu'il peut compter sur leur filiale soumission à des décisions qui ont été prises dans leur intérêt et dans celui de leur apostolat auprès des ouvriers. Qu'ils aient confiance dans la fécondité de leur obéissance pour leur vie sacerdotale et pour leur ministère, et qu'ils sachent que le Saint-Père les entoure d'une très bienveillante sollicitude.



II.1. Volantino dei cattolici per il NO al referendum del 1974

I CRISTIANI DELLE COMUNITA' DI BASE MODENESI PER UN VOTO A SINISTRA

La gravità della crisi attuale, l'immenenza di scelte politiche decisive per il futuro del paese e gli sconcertanti pronunciamenti della gerarchia ecclesiastica, pongono seri problemi alla nostra coscienza di credenti e di cittadini ed esigono una presa di posizione chiara.

■ **Il tentativo dei vescovi italiani di ricostituire l'unità politica dei cattolici e di negare loro la libertà di scelta**, non solo va contro le indicazioni del Concilio, ma sconfessa tutti quei credenti che, in questi anni, hanno cercato di vivere concretamente il Vangelo, militando nelle organizzazioni della classe operaia, per la liberazione degli oppressi e la costruzione di una società più giusta.

■ **In realtà, oggi come ieri, i vescovi, appellandosi a « principi e valori irrinunciabili » — e facendo così della fede un'ideologia che si contrappone a tutte le altre — cercano di tenere legate le masse cattoliche al blocco di potere dominante.**

IERI, all'indomani della Liberazione, si usò la religione per provocare la divisione dei lavoratori e rompere l'unità delle forze popolari antifasciste. OGGI, di fronte all'eventualità che un voto popolare realizzi un mutamento di direzione politica del paese, la religione è di nuovo invocata per appoggiare, di fatto, un sistema che si è costruito e mantenuto sullo sfruttamento, sulla corruzione, sul clientelismo e sulle posizioni parassitarie e corporative.

■ **Così facendo, i vescovi — posti a capo della Chiesa che dovrebbe essere al servizio dei poveri — se non riusciranno a salvare il regime democristiano da un duro giudizio popolare, riusciranno certamente a rendere più sospetto e più lontano per le masse il messaggio cristiano.**

QUESTO COMPORTAMENTO CAUSA DIVISIONI NELLA COMUNITÀ ECCLESIALE, E NON LE SCELTE DI QUEI CREDENTI CHE, SENZA INVOCARE LA RELIGIONE E SENZA CONTRADDIRE LA PROPRIA FEDE, SI RICONOSCONO NELLE LOTTE E NEGLI OBIETTIVI POLITICI DELLE ORGANIZZAZIONI, STORICHE E RECENTI, DELLA SINISTRA.

Noi non intendiamo richiamarci all'etichetta cristiana in appoggio alle nostre posizioni. Abbiamo scelto da tempo, come tanti altri cattolici in Italia e in altri paesi (America Latina, Francia, Viet-Nam del Nord, Cuba, ecc.), di **operare nella società come uomini tra gli uomini, nelle organizzazioni sindacali, culturali e politiche del movimento operaio**, preoccupati non tanto di distinguerci in base alla nostra fede, quanto piuttosto di contribuire ad un impegno comune e unitario. **A nessun prezzo intendiamo tornare indietro da questa scelta**, nè avvalerci della nostra qualifica di credenti per chiedere ad altri di condividere le nostre scelte politiche.

Chiaravalle, 14/11/74

Signorino Reverentissimo e carissimo,

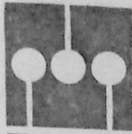
brevemente

alcune cose:

- ① qui a Chiaravalle mi trovo bene -
I momenti sono di una fraternità evangelica -
Si mangia bene -
- ② Dal 29/10/74 lavoro in una piccola fabbrica
di vermicelli, in attesa della risposta di
una grossa fabbrica -
Il lavoro è uno dei peggiori de tutti i
punti di vista
LA SALUTE però REGGE MOLTO BENE
non pensavo neppure io -
- ③ La ringrazio di TUTTO il BENE che
mi vuole e del coraggio che lei ha
dimostrato nei miei riguardi
GRAZIE!
- ④ Le allego il mio contratto di lavoro
fatto ieri dopo il periodo di prova

- ⑤ Appena le sarà possibile sarà bello un breve incontro con lei -
- ⑥ Ringrazio il Signore che da ogni cosa sa trarre il suo disegno
Spero, papà, rinvincia per essere gli fedele -
- ⑦ Spero che da qui venga un bene per l'evangelizzazione delle Chiese milanesi verso i soggetti operai solariati e il mondo dell'operaio solariato
- ⑧ Grazie! Grazie! Grazie!

Anna Maria Sommariva



mapol®

mantegazza / lacche speciali

20089 rozzano (milano) / via torricelli 2
telefono (02) 82.56.841 (ricerca autom.)
c.c.i.a.a. 730091 milano - c.c. postale 3/5314 - M. 999398

Egr. Sig.
CESARE SOMMARIVA
Via S. Calimero, 19
M I L A N O

rozzano 13.11.1974

rif. MG/cd

OGGETTO: assunzione

Con la presente abbiamo il piacere di comunicarLe la Sua assunzione presso la ns. Ditta.

Il Suo rapporto di lavoro sarà regolato nel seguente modo:

- DECORRENZA : 13 Novembre 1974
- QUALIFICA : OPERAIO - cat. E
- MANSIONI : addetto al confezionamento; aiuto-colorista.
- SEDE DI LAVORO : ROZZANO - Via Torricelli, 2
- TRATTAMENTO ECONOMICO : £. 170.000.= mensili, compresa contingenza, premio di produzione, superminimo; al netto delle trattenute previdenziali e fiscali.
- PERIODO DI PROVA: come da contratto.

Per quanto non è previsto dalla presente, le parti si atterranno alle norme che regolano il Contratto Nazionale di Categoria (Chimici).

Voglia restituirci la qui unita copia, munita delle seguenti diciture scritte di Suo pugno: "Letto, approvato e sottoscritto per accettazione" "Per ogni contestazione giudiziaria le parti riconoscono la competenza del foro di Milano" e della Sua firma.

Distinti saluti.

M A N T E G A Z Z A
Lacche Speciali

Chivasso 16/1/75

Eminenza Reverendissima e carissimo,

dopo un po'

riposo - Stasera Le scrivo brevemente:

① La Sua lettera mi ha commosso -
GRAZIE - L'ho spedita anche ai miei
genitori -

Come lei ha detto, non risca a volermi male
nonostante i propositi!

② Grazie anche per l'iniziativa coraggiosa di
meditazioni-consultazioni ~~del~~ decennio
post conciliare -

In Quaresima scrivo alcune mie
riflessioni, anche partendo dalla piccola esperienza di lavoro

③ Le allego la fotocopia della mia prima
busta paga alla Redaelli -

④ Le assicuro il mio volerle bene e la mia
profonda preghiera in contraccambio della
Lue -

Grazie!

don Cesare

G. e F. Ilo REDAELLI - Milano

Stab. di ROGOREDO 1

CAT.	MATRICOLA	PAGA BASE						REP.	MEDAGLIA
20	455	380	525	SOMMARIVA CESARE				2	1287
GR.	GG. PRE	ORE ECON.	IMP. COTTIMO	IMP. ECONOM.	IMP. COTTIMO	SUP. MIN.	CONTING.	AUM. SAL.	COMPETENZE
	18	6000	4600	32297	27200		28946	22322	110765
CAUSALE	DESCRIZIONE		ORE	ALIQUOTA					
	DISCIPLINA SPECIALE PARTE PRIMA C.C.N.L. 19/4/73								
75	INDENNITA NOTTURNA AL 30%		2600	27712		7759			
93	ACCANTONAMENTO		256						
97	INTEGRAZIONE INQUADRA. UNICO		11200	6427		7196			
103	PREMI VARI					252			
103	PREMI VARI					432			
103	PREMI VARI					8720			
105	ACC. PREMIO PRODUZIONE		12533	8000		10026			
131	FESTIVITA GODUTE		1303	118803		15844			
197	ACCANTONAMENTO GODUTO		1600	113105		18110			
263	1 E 2 TURNO SABATO		800	25000		2000			
505	ANTICIPO L.1000					1000			
538	ACCONTO					30000-			
999	CONGUAGLIO IMPOSTA 000016434		10000	9434		3000			
ASSEGNI FAMILIARI		N°	ASCENDENTI	N°	FIGLI	CONIUGE		MARCHE	
								62	4
IMPONIBILE INPS	F.A.P.	GESCAL	INAM	IMPONIBILE MUTUA	MUTUA				
172100	11911	627	537	179106	2687				
RETRIBUZIONE MENSILE		IMPONIBILE MENSILE 12 ^a O PREMI SPECIALI		IMPONIBILE ARRETRATI		IMPONIBILE INDENNITA DI LIQUIDAZIONE			
164344									
IMPOSTA 10%	IMPOSTA 15%	IMPOSTA 16%	IMPOSTA 19%	IMPOSTA 22%	IMPOSTA 26%	IMPOSTA 27%			
10404									
IMPOSTA 29%	IMPOSTA 31%	IMPOSTA 32%	IMPOSTA 33%	IMPOSTA 34%	IMPOSTA 38%	IMPOSTA 36%			
DETRAZIONE A PRON. REDD.	DETRAZIONI QUERI VARI	QUOTA EBENTE	CONIUGE	CARICHI FAM.	TOT. DETRAZ.	IMPOSTA			
5000	1000	3000			7000	16434			
TOTALE COMPETENZE		TOTALE TRATTENUTE		ARROT. PRECED.	ARROTONDAMENTO	PAGA MEDIA		TOTALE DA PAGARE	
103106		55196-			910	1119035		127000	
MESE	ORE FERIE	ORE PRE PR.	ORE ACCAN.	100000	80000	10000	8000	1000	
DICEMBRE 74	13400	125453	13034-	1		2	1	2	



N. 017430

III.2. Lettera di Sommariva a Colombo e prima busta paga della Redaelli di Rogoredo, 16 gennaio 1975, p. 2